



75 ANS
d'actions
collectives
pour la santé
animale



04

Les années 50

Une situation sanitaire difficile

05

Les années 80

Une structuration des actions collectives

06

Les années 2000

Une réussite de l'approche sanitaire collective

08

De nouveaux défis

10

Le changement climatique au centre des réflexions pour l'élevage de demain

12

Rétrospective l'action sanitaire des années 30 à nos jours



édito

Christophe MOULIN, Président de GDS France

C'est avec une réelle émotion et beaucoup d'humilité que j'aborde cette plaquette d'informations qui retrace l'évolution de notre Réseau... depuis la création du tout premier GDS jusqu'à aujourd'hui.



70 ans d'actions collectives pour la santé animale... que de chemin parcouru.

Les GDS sont nés dans les années 50 d'une volonté commune de l'État, du syndicalisme agricole et des vétérinaires, faisant le constat que les réglementations sanitaires ne seraient réellement applicables que si les éleveurs eux-mêmes étaient convaincus et mobilisés.

En effet à cette période nous faisons face à des « challenges » sanitaires considérables : fièvre aphteuse, tuberculose, brucellose... Très vite, les GDS, avec leur approche collective de l'action sanitaire ont su montrer tout leur intérêt pour le monde agricole. La proximité avec le terrain et le mutualisme sont devenus les valeurs ADN des GDS ! Cela a favorisé le développement de GDS dans l'ensemble des départements et la constitution le 10 février 1954 de la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire du Bétail FNGDSB, devenue aujourd'hui GDS France.

Le modèle GDS ne s'est jamais démenti depuis. Des chantiers sont encore en cours comme la finalisation de l'éradication de l'IBR ou de la BVD. De nouveaux défis apparaissent : antibiorésistance, émergence de nouvelles maladies vectorielles... et certainement d'autres à venir, mais nul doute que nous saurons relever ces nouveaux défis !

En cette année anniversaire, nous célébrons notre parcours exceptionnel, forgé par des décennies d'implication dévouée de nos éleveurs, vétérinaires et partenaires. Ces 70 années d'expérience témoignent de notre engagement constant envers la santé et le bien-être animal.

Je vous laisse le plaisir de découvrir plus en détail notre histoire...



les années



Une situation sanitaire difficile

La France a toujours été un grand pays d'agriculture mais la situation sanitaire de l'élevage bovin après-guerre n'est pas florissante. Dans les années 50, l'élevage français doit faire face à des difficultés sanitaires qui menacent la suffisance alimentaire de notre pays. À cette époque, trois maladies principales touchent les cheptels : la tuberculose bovine, la brucellose bovine et la fièvre aphteuse



L'émergence progressive d'une conscience sanitaire

Le début du 18^e siècle est marqué par une épidémie sans précédent de peste bovine. La gestion se heurte au refus des éleveurs en France de pratiquer l'abattage ciblé des troupeaux atteints, ce qui permet à l'épidémie de se diffuser et de perdurer. On commence à mesurer les limites des mesures individuelles dans la gestion d'une maladie. Le 04 août 1761, Claude Bourgelat, écuyer du roi, créé à Lyon la première école vétérinaire au monde. Avec l'émergence de cette profession et la révolution pastorienne, la connaissance des agents pathogènes et la compréhension des maladies progressent ; l'hygiène et le sanitaire deviennent des sujets de préoccupation.



inaperçue, et pour les français, si fiers de leur Agriculture, c'est une sérieuse remise en cause. C'est pourquoi le syndicalisme agricole, la mutualité sociale agricole et les services vétérinaires réfléchissent à de nouvelles formes d'organisation afin de rendre la lutte contre la tuberculose efficace. L'idée d'associer et d'impliquer activement les éleveurs dans les opérations de prophylaxie fait peu à peu son chemin.

Nous sommes en route vers la création des GDS !



Vers la création des GDS

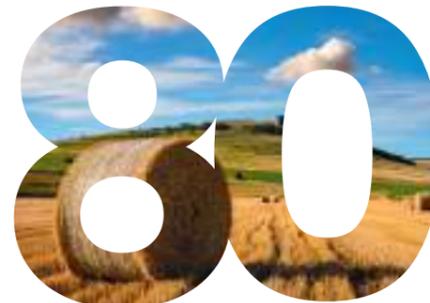
Le premier GDS à voir le jour est celui de la Vendée le 13 janvier 1951. Le travail mis en œuvre par les éleveurs vendéens est reconnu dès le 20 février 1951 par le biais d'une circulaire du Ministre de l'Agriculture de l'époque qui encourage le développement des GDS constatant que « la prophylaxie de la tuberculose des bovidés n'avait pas donné les résultats attendus », mais que dans certains départements, l'intervention des « Mutuelles contre la mortalité du bétail » avait fait la preuve que l'intervention à forme collective était susceptible de conduire à une meilleure efficacité. Cet intérêt pour les GDS aboutit très vite à la création de la Fédération Nationale des GDS du bétail le 10 février 1954, maintenant connue sous le nom de GDS France.

Les GDS sont officiellement reconnus par les services de l'État avec la loi du 6 décembre 1954 qui vient compléter la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes. Cette loi du 6 décembre ajoute donc que : « ...et dans le cadre d'actions à caractère collectif entreprises avec la collaboration d'organismes de défense sanitaire dont les statuts auront été approuvés par le ministre de l'agriculture ».

La tuberculose bovine, une préoccupation sanitaire historique...

Le programme de lutte contre la tuberculose, mis en place par la loi du 7 juillet 1933, encadre et apporte des aides pour l'éradication de la tuberculose. Cependant, il montre rapidement ses limites car il n'a pas de caractère contraignant. Quelques éleveurs appliquent les préconisations pour se débarrasser de la maladie : dépistage par tuberculination et abattage des animaux infectés. Finalement, l'assainissement fonctionne chez les volontaires, mais les troupeaux se recontaminent. La situation stagne et très vite, la conclusion s'impose : seule une action sanitaire collective permettra d'assainir les troupeaux. Dans les mois qui suivent la libération en 1945, des troupes, notamment américaines, sont stationnées en France. Pour leur approvisionnement en lait, le commandement américain n'arrive pas à obtenir d'assurance sur l'état sanitaire du cheptel français vis-à-vis de la tuberculose. Ce sont le Danemark et la Hollande qui sont choisis pour la fourniture ! La décision ne passe pas

les années



Une structuration des actions collectives

Avec la loi du 6 décembre 1954, pour la première fois, les services de l'État associent étroitement les éleveurs à la conception des actions de prophylaxie qu'ils organisent, dirigent et encouragent vis-à-vis de la Tuberculose bovine. Le succès du système inspire peu à peu un mécanisme identique pour d'autres maladies. Dans les années qui suivent, les missions liées aux maladies réglementées évoluent en prenant une dimension de plus en plus active.

Les mesures mises en œuvre ainsi que l'évolution positive du statut sanitaire des élevages français confirment peu à peu l'intérêt et la légitimité de l'action collective mise en place par les Groupements de Défense Sanitaire. En effet, trois arguments se positionnent en faveur de cette organisation de l'action sanitaire en France :

- **Pérennisation des résultats sanitaires** obtenus par l'implication des éleveurs dès le départ dans le processus de lutte et d'assainissement. La démarche permet ainsi de réduire les conséquences non seulement sanitaires, mais également financières et ceci aussi bien à l'échelle des élevages qu'au niveau de l'État ;
- Une organisation sanitaire qui constitue un accès privilégié pour le **développement de l'élevage** (identification, zootechnie, génétique, bien-être animal...) et qui concourt ainsi au **maintien et à l'accroissement économique des élevages** ;
- L'évolution constante de la consommation et le développement des échanges à cette époque impliquent une pression plus importante quant aux garanties sanitaires des animaux et des produits issus de l'élevage. La délégation d'une partie des missions afférentes aux services de l'État à des organismes sanitaires d'éleveurs permet ainsi d'**augmenter la compréhension, l'application et l'efficacité de l'action sanitaire**.

Peu à peu c'est un véritable partenariat excluant toute volonté réciproque de se substituer aux missions respectives de chacun, qui s'organise entre les services de l'État, les services vétérinaires et les GDS. Une relation d'échange qui permet d'assurer une proximité avec les éleveurs, leurs contextes, leurs contraintes et difficultés, afin de répondre au mieux à leurs attentes et besoins. C'est une nouvelle approche de la santé animale où l'action collective, au cœur du sujet permet d'harmoniser les méthodes et d'accroître l'efficacité des moyens de lutte contre les dangers sanitaires en élevage.

La mobilisation de tous ainsi que les moyens mis en œuvre remportent un franc succès et nous mènent vers les années 2000 aux premiers résultats des efforts déployés.



les années 2000

Une réussite de l'approche sanitaire collective



Grand succès et nouveaux défis

À partir de la fin des années 1990, les fruits des investissements réalisés pour assainir durablement les élevages français arrivent à maturité. À cette période, les GDS poursuivent l'accompagnement des services de l'État sur la gestion des maladies réglementées, développent avec le soutien de l'État des programmes collectifs portés par les professionnels et mettent en place des référentiels pour des garanties harmonisées au niveau national. Les travaux ainsi entrepris mènent à de belles réalisations.



Surveillance, Prévention, Lutte : une évolution des piliers de l'action sanitaire

À leur création, les GDS avaient pour objectif de répondre à l'urgence d'assurer la suffisance alimentaire de la France avec des élevages de qualité et de quantité adéquates. Pour cela, il a fallu mettre en place des actions pour lutter contre les maladies de l'époque et assainir ainsi les élevages. Le positionnement des GDS était essentiellement orienté **sur la lutte**. Par la suite, l'expérience acquise a permis peu à peu d'identifier les différents facteurs responsables de l'introduction, de la circulation voire de la



diffusion des maladies et d'être en capacité de proposer aux éleveurs un accompagnement adapté. L'approche des membres du Réseau des GDS s'est affinée et **la prévention** s'est ajoutée en amont de la phase de lutte.

Enfin, forts des bons résultats obtenus, les GDS ont dû structurer l'action sanitaire afin de maintenir la santé des élevages et limiter voire éviter les nouvelles contaminations et/ou rechutes.

La surveillance est ainsi devenue partie intégrante de la stratégie d'action sanitaire proposée par notre Réseau aux éleveurs.

Les années de pratique ont d'ailleurs confirmé que ces trois phases **SURVEILLANCE, PREVENTION, LUTTE** représentent les fondations de tous les plans sanitaires mis en œuvre par les GDS. Elles permettent de couvrir un champ d'action plus large et au tant que possible, de faire preuve d'anticipation face aux dangers sanitaires.

L'action sanitaire au-delà des frontières françaises

C'est aussi dans les années 2000, plus précisément le 6 décembre 2001 que le Réseau des GDS confirme son intérêt pour une vision européenne de l'action sanitaire. De fait, l'accélération des échanges implique une vigilance sanitaire accrue afin d'assurer la qualité sanitaire des animaux et des produits issus de l'élevage circulant en Europe, mais aussi pour protéger le statut sanitaire des



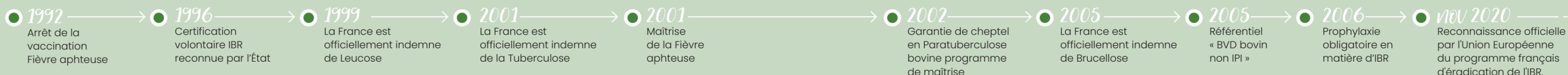
élevages français. Convaincue de l'importance de cette approche, GDS France fait partie des organisations fondatrices de la Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire : la FESASS.

Organisme à Vocation Sanitaire pour le domaine animal : une reconnaissance de l'investissement de notre Réseau aux couleurs multi-espèces

L'efficacité du système collectif de gestion du sanitaire déjà éprouvé s'étend au fil des années aux autres espèces : ovins, caprins, équins, porcins, aviculture, pisciculture et apiculture. Le Réseau des GDS s'investit pour la santé de tous les troupeaux et mènent des actions multi-espèces. Il s'organise afin de répondre au mieux aux besoins des éleveurs et d'être en cohérence avec les impératifs législatifs permettant de poursuivre l'action sanitaire.

Les Fédérations Régionales des Groupements de Défense Sanitaire voient le jour. Ce maillon complémentaire du Réseau des GDS joue un rôle de coordination. L'objectif est de donner un lieu de partage et d'échange aux GDS départementaux afin de mieux harmoniser les plans sanitaires et de porter une vision régionale en accord avec toutes les spécificités locales.

La compétence et la représentativité du Réseau des GDS permet ainsi d'obtenir en 2014 la reconnaissance des FRGDS par l'État en tant qu'Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal. Cette reconnaissance est attribuée par l'État à une seule et unique structure par région pour le domaine animal durant 5 ans. La confiance des services de l'État est d'ailleurs réitérée en 2019 et doit être renouvelée en 2024.



De nouveaux

DÉFIS

L'éradication des principales maladies contagieuses de l'élevage, la mondialisation des échanges avec l'apparition de dangers sanitaires dont l'origine est extérieure, et la nécessité d'associer l'ensemble des composantes de la société civile sont autant de nouveaux défis à relever.

Union Européenne : la santé des élevages français à l'ère du libre échange

La libre circulation des échanges au sein de l'Union Européenne, nécessite un encadrement précis notamment en matière d'animaux vivants et de produits issus de l'élevage. De fait, la qualité sanitaire des animaux et des produits échangés peut entraîner des conséquences importantes sur les marchés nationaux des différents pays de l'Union d'où le besoin d'une réglementation adaptée.

Avec son implication au sein de la FESASS depuis le 6 décembre 2001, GDS France s'est saisie du sujet pour participer aux travaux menés au niveau européen et porter les attentes des éleveurs français concernant les sujets liés à la santé animale. La récente Loi de Santé Animale (LSA) mise en application depuis le 21 avril 2021 fait partie des dossiers sur lesquels la FESASS et GDS France ont été fortement mobilisées.



D'autres thématiques comme : de la ferme à la table, mouvements d'animaux terrestres à l'intérieur de l'Union, bien-être animal, antibiorésistance, gestion des maladies par filière ; font partie des travaux en cours sur lesquels notre Réseau s'investit en faveur des cheptels français.

Antibiorésistance : une préoccupation de santé publique

À l'instar de la santé humaine, l'antibiorésistance est un enjeu majeur pour la santé animale. En effet, l'optimisation de l'utilisation des antibiotiques en médecine animale permet non seulement d'assurer la pérennité de l'efficacité des traitements, mais aussi de protéger les consommateurs. Forts des relations établies avec les différents acteurs de la santé animale et à travers l'accompagnement proposé aux éleveurs ; les GDS participent à la lutte contre l'antibiorésistance en informant les éleveurs aussi bien concernant les mesures à mettre en place que concernant la législation à respecter. Ces actions concernent toutes les espèces et s'instruisent de façon durable dans les différents plans sanitaires élaborés. Sujet d'importance, notre Réseau se tient au courant des évolutions de la thématique en participant aux différentes instances que cela soit au niveau français ou européen afin de transmettre aux éleveurs des informations d'actualité, précises et concrètes. Lancé en mai 2011, le premier plan (2012-2017) a permis de réduire de 37 % l'exposition des animaux aux antibiotiques (pour un objectif initial de 25 % de diminution).

Le deuxième plan Ecoantibio a permis de poursuivre ces efforts puisqu'à l'issue de ces deux plans Ecoantibio l'exposition des animaux aux antibiotiques a été réduite de 52 %. Cette baisse est particulièrement importante dans les filières aviaire (-72 %), porcine (-67 %) et cunicole (-64 %). Pour la filière bovine cette diminution reste encourageante



avec -23 % d'exposition. Ces diminutions d'exposition sont particulièrement marquées pour les antibiotiques critiques, qui font l'objet depuis 2016 de restrictions réglementaires pour leur prescription. Le plan Ecoantibio 3 lancé en novembre 2023 a pour objectif de prolonger cette dynamique et s'ouvre pour la première fois aux résistances aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires.



Biosécurité : une palette d'outils au service de la prévention

La biosécurité en élevage est l'ensemble de mesures de gestion (gestes barrières), d'agencement de l'élevage et d'organisation du travail qui permet de prévenir l'introduction d'agents pathogènes et de limiter leur dissémination dans l'élevage, d'empêcher leur propagation vers d'autres élevages mais également leur transmission à l'Homme et leur diffusion dans l'environnement. Ainsi, la biosécurité est un outil privilégié de prévention qui requiert une conceptualisation à la fois scientifique, technique et pratique afin de garantir l'efficacité, la faisabilité et la durabilité des mesures et actions préconisées.

Notre Réseau a travaillé en collaboration avec les partenaires de la santé animale afin de produire des supports d'aide tels que des grilles d'auto-évaluation, un MOOC, des plaquettes d'informations, des vidéos de témoignages... Ces supports se déclinent peu à peu sur l'ensemble des filières afin de répondre aux attentes des éleveurs.



La biosécurité évolue et s'adapte en fonction du contexte sociétal, de la filière, de l'élevage et de son environnement. Un accompagnement personnalisé est en ce sens nécessaire à sa bonne mise en œuvre. Le service proposé par les GDS vise à répondre au mieux à cette attente.



Bien-être animal : au cœur des préoccupations sociétales

Le bien-être animal suscite un intérêt croissant depuis quelques années pour la société civile. L'élevage fait ainsi partie des activités pour lesquelles notre société attend des mesures concrètes permettant d'assurer la bientraitance des animaux. Dans le cadre des missions qui incombent au Réseau des GDS, le lien entre santé et bien-être apparaît indissociable. Il semblait donc évident que nous devions nous saisir du sujet par le prisme de l'action sanitaire. Il existe à GDS France une commission bien-être animal. Son objectif est de traiter cette question dans le cadre de nos actions. Comment les mesures mises en œuvre au service de la santé des troupeaux peuvent-elles entraîner des conséquences sur le bien-être des animaux (abreuvement, logement, nourriture, soins...) ?

La question du bien-être de l'éleveur fait aussi partie des sujets au cœur des réflexions. En effet, la participation des membres de notre Réseau aux cellules départementales opérationnelles montre combien le bien-être de l'éleveur est essentiel au bien-être des animaux. Bien-être des éleveurs, santé des troupeaux, bien-être animal un triptyque gagnant sur lequel nous travaillons au quotidien afin de poursuivre les efforts d'ores et déjà engagés par les éleveurs français en la matière.

Les années 2000 marquent également l'arrivée de nouvelles maladies vectorielles sur notre territoire :

→ ● Automne 2006

FCO (Fièvre Catarrhale Ovine). Les premiers foyers de Fièvre Catarrhale Ovine arrivent en France par l'Europe du Nord ;

→ ● 2012

Arrivée du virus Schmallenberg (SBV) en France. Il s'agit d'un Orthobunyavirus affectant les ruminants, identifié pour la première fois en Allemagne en novembre 2011

→ ● Sept 2023 MHE (Maladie Hémorragique Epizootique).

Venue par l'Espagne, la Maladie Hémorragique Epizootique (des cervidés) remonte vers le Nord avec des premiers foyers dans le Sud-Ouest de la France, et jusque dans le Morbihan

Élevage et empreinte environnementale : TROUVER LE CHEMIN DE LA DURABILITÉ VIA L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ANIMALE

La gestion des maladies animales par les éleveurs, le Réseau des GDS et les vétérinaires a plusieurs vertus :

1 Réduction de l'utilisation de médicaments vétérinaires et notamment les antibiotiques et les antiparasitaires :

- Réduction du risque d'antibiorésistance (important aussi pour la santé humaine) et l'impact sur les pollinisateurs ;
- Réduction de l'énergie et les matières premières nécessaires (et donc réduction du CO₂ produit) à la fabrication des médicaments ;
- Amélioration de la santé économique des élevages.

2 Réduction du risque biologique pour l'espèce humaine (zoonoses) et pour les animaux domestiques et de la faune sauvage (approche One Health) :

- Amélioration de la santé et du bien-être des êtres humains et des animaux ;
- Réduction du risque de certaines pandémies, des restrictions de mouvements des personnes ;
- Réduction de la production (et donc réduction du CO₂ produit) de médicaments destinés à l'Homme.

3 Réduction des pertes des productions animales et des animaux :

- Maintien de l'accès à une alimentation saine, suffisante, abordable et française (souveraineté alimentaire) ;
- Amélioration de la rentabilité des élevages et du bien-être des éleveurs ;
- Réduction de l'énergie et des matières premières (et donc réduction du CO₂ produit) nécessaires à la production des animaux.

4 Maintien des élevages et des animaux en bonne santé.

Les élevages participent directement ou indirectement à la durabilité : fertilisation des cultures, maintien des prairies et des étangs, des arbustes et des haies (captation de CO₂, réduction du risque d'inondations, d'avalanches et de feux de forêt, amélioration de la qualité de l'eau, maintien de la biodiversité...), valorisation des co-produits, production d'énergie propre (méthanisation) et maintien du tissu social et économique des zones rurales.



Le changement climatique au centre des réflexions pour l'élevage de demain

Depuis plusieurs années, la recrudescence et l'émergence de maladies s'amplifient dans un contexte de changements globaux : activités humaines (voyages et commerce international), évolution climatique et aléas géopolitiques.

Surveillance, Prévention, Lutte : une évolution des piliers de l'action sanitaire

Caractérisé par une hausse des températures et la multiplication des événements météorologiques extrêmes, le changement climatique a un impact fort sur les animaux d'élevage. La physiologie des animaux est affectée (stress thermique, déshydratation, troubles de la reproduction), et la propagation de maladies parasitaires ou vectorielles et à réservoir sauvage est favorisée.

L'approche de la santé animale devra donc désormais s'établir en prenant en compte la gestion de maladies animales exotiques qui jusqu'alors étaient inféodées à des climats tropicaux.

Aussi les actions de prévention autour de ces maladies revêtent un intérêt stratégique et capital pour préserver santé et bien-être animal, mais aussi pour répondre aux enjeux de santé publique, de durabilité et de souveraineté alimentaire.

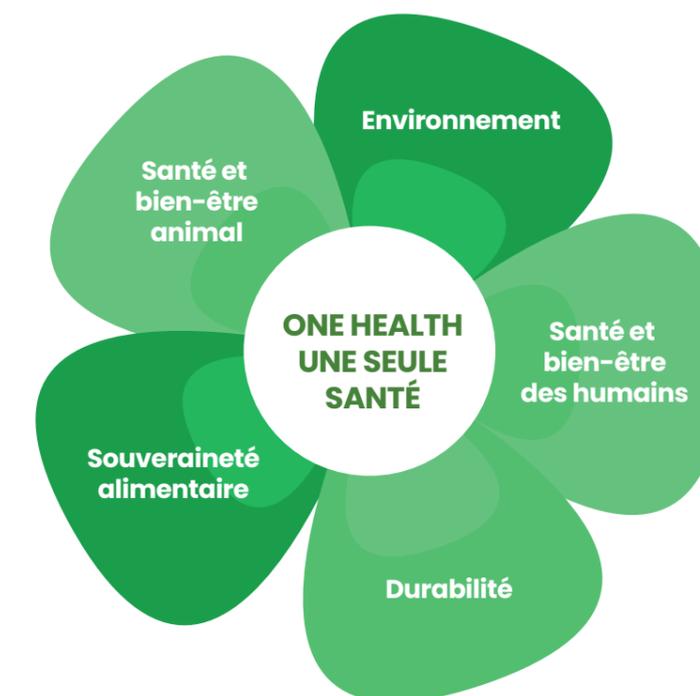
Dans ce contexte, il s'agira pour nous GDS de proposer un accompagnement précis et adapté de surveillance et de Biosécurité pour anticiper les risques, limiter l'impact sanitaire et économique de ces maladies et accompagner les éleveurs touchés.

En lien étroit avec les enjeux environnementaux et sociétaux de notre époque, ces orientations se veulent en phase avec le concept

« Une seule santé / One Health ».

Les travaux de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) montrent que la mise en place de programmes de santé animale permet d'augmenter la productivité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre par les animaux d'élevage.

La santé animale apparaît donc comme un levier pour faire face au changement climatique.



Rétrospective

La loi du 7 juillet 1933 instaure une prophylaxie de la tuberculose individuelle et facultative. Cette mise en œuvre est un échec car peu d'éleveurs y ont adhéré. Ceux qui ont adhéré restent isolés et les effets bénéfiques sur l'état sanitaire du cheptel de façon générale ne se ressentent pas

Le 13 janvier 1951, en Vendée, l'initiative visant à concentrer les programmes sur un nombre limité de points avec la collaboration de groupements professionnels et en accord avec l'Administration donne de bons résultats. Le premier GDS voit d'ailleurs le jour au sein de ce même département à cette date

La loi du 6 décembre 1954 concrétise légalement cette forme de prophylaxie collective en subordonnant le bénéfice des subventions de l'État à « l'organisation d'actions à caractère collectif, entreprises avec la participation d'organismes de Défense Sanitaire dont les statuts auront été approuvés par le Ministre ». C'est l'acte de naissance officiel des GDS

L'assemblée constitutive du 10 février 1954 marque la création de la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire : FNGDS (aujourd'hui GDS France) avec 35 groupements départementaux

1995-1996 :
prophylaxie volontaire IBR

1999 : France officiellement indemne de Leucose

2002 : garantie de cheptel en Paratuberculose bovine programme de maîtrise

2005 : référentiel « BVD bovin non IPI »

2005 : France officiellement indemne de Brucellose

2010 : lancement des Etats généraux du sanitaire en janvier. Ils posent les bases d'une nouvelle organisation sanitaire, visant en particulier à optimiser gouvernance et financement de la politique sanitaire française

1933

1951

1954

1995

1999

2002

2005

2006

2010

1945



1945 : période de la libération, les troupes américaines stationnées en France cherchent à s'approvisionner en lait. Faute d'assurance quant à la qualité du lait français vis-à-vis de la tuberculose, ce sont le Danemark et la Hollande qui sont retenus en tant que fournisseurs



1951 : le 20 février 1951 diffusion d'une circulaire du Ministre de l'Agriculture demandant à tous ses D.S.V. (Directeurs des Services Vétérinaires) de promouvoir la création de GDS dans leur département et d'organiser une prophylaxie à forme collective qui : **« en raison des moyens insuffisants dont nous disposons, sera contrôlée au premier stade par les groupements eux-mêmes, de concert avec les vétérinaires sanitaires »**

1962

1962 :
vaccination obligatoire
Fièvre Aphteuse

1974

1974 :
prophylaxie collective
Brucellose



1987

1987 :
prophylaxie collective
Leucose

1992

1992 :
arrêt de la vaccination
Fièvre aphteuse

1994

1994 :
programme national obligatoire de lutte contre le Varron



1996

1996 :
certification volontaire IBR reconnue par l'État

2001

2001 :
France officiellement indemne de Tuberculose



2001 :
maîtrise de la Fièvre aphteuse

Le 6 décembre 2001, le Réseau des GDS confirme son intérêt pour une vision européenne de l'action sanitaire. GDS France fait partie des organisations fondatrices de la Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire : la FESASS



2006 : FCO (Fièvre Catarrhale Ovine). En automne, les premiers foyers de Fièvre Catarrhale Ovine arrivent en France par l'Europe du Nord

2006 :
prophylaxie obligatoire en matière d'IBR

Rétrospective

2011 : en mai, le premier plan Ecoantibio1 (2012-2017) est lancé avec un objectif de réduction de recours aux antibiotiques vétérinaires de -25 % qui sera largement dépassé dans les filières porcs-volailles, atteint pour la filière bovine (et ruminants).

2014 : les FRGDS (Fédérations Régionales des GDS) sont reconnues Organismes à Vocation Sanitaire pour le domaine animal par l'État.

Maladies répertoriées LSA (loi santé animale).
En décembre, un règlement publie la liste des 63 maladies répertoriées au niveau européen dans les différentes catégories (A, B, C, D, E).

Septembre 2023
MHE (Maladie Hémorragique Epizootique), venue par l'Espagne, la Maladie Hémorragique Epizootique (des cervidés) remonte vers le Nord avec des premiers foyers dans le Sud-Ouest de la France, et jusque dans le Morbihan en fin d'année 2023.

2023 : Influenza aviaire hautement pathogène : démarrage de la première campagne de vaccination des canards en octobre.

En septembre 2018, des cas de PPA sont confirmés sur des sangliers en Belgique à proximité de la frontière française. La France prend des mesures drastiques (zone blanche) pour éviter une extension en France.

2011 2012 2014 2015 2018 2018 2019 2020 2023

2012 : en juillet, une nouvelle organisation sanitaire se met en place autour des OVVS (GDS) et OVVT (GTV) et les notions de dangers sanitaires de première et seconde catégories.

2012 : arrivée du virus Schmallenberg (SBV) en France. Il s'agit d'un Orthobunyavirus affectant les ruminants, identifié pour la première fois en Allemagne en novembre 2011.



2015 : la France est reconnue avec un risque ESB (encéphalopathie spongiforme bovine ou vache folle) « négligeable », le niveau le plus faible.

En août 2019, un arrêté encadre un plan visant, à terme, à l'éradication de la BVD (maladie des muqueuses) en France.



2020 : reconnaissance officielle par l'Union Européenne du programme français d'éradication de l'IBR en novembre.



Identités graphiques et sièges de GDS France de 1954 à nos jours

les archives de GDS France



Logo en 1954

1954/1967

2 rue Taitbout
75009 PARIS

1967/1969

8 avenue du Président WILSON
75116 PARIS

1969/1971

41 Rue de la Bienfaisance
75008 PARIS



Logo en 1971

1971/2018

147-149 rue de Bercy
75012 PARIS



Logo depuis 2018

2018/2023

37 rue de Lyon
75012 PARIS

Depuis 2023...

26 rue Dagorno CS61 711
75578 Paris Cedex 12



1954>1975
Félicien PATEAU



1975>1983
Pierre FROTIEE



1983>1994
Alain BLANDIN



1994>2000
Bernard TERRAND



2000>2005
Jean-Jacques ROSAYE



2005>2011
Marc GAYET



2011>2020
Michel COMBES



Depuis 2020
Christophe MOULIN



www.gdsfrance.org



L'action sanitaire ensemble

GDS
France

GDS FRANCE
31 rue de lyon
75578 paris cedex 12
Tél. 33 (0)1 83 94 48 21